AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1740
FR0000037640-FS0727-EX08

19 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (article 234-10 du règlement général)

ROUGIER S.A.

(Alternext)

1. Par courrier reçu le 18 novembre 2015, la société Oronte a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse de concert avec la société Sopar[1] et les membres de la famille Rougier[2], le 6 novembre 2015, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ROUGIER et détenir de concert, à cette date et à ce jour, 701 045 actions ROUGIER représentant 1 350 985 droits de vote, soit 64,20% du capital et 74,72% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote AGO	% droits de vote AGO	Droits de vote AGE	% droits de vote AGE
Sopar	400 000	36,63	800 000	44,24	800 000	44,24
Jacques Rougier	69 264	6,34	194 528	10,76	138 528	7,66
Francis Rougier	54 885	5,03	119 594	6,61	105 594	5,84
Autres membres famille Rougier	130 834	11,98	190 801	10,55	260 801	14,42
Total groupe familial Rougier	**654 983**	**59,98**	**1 304 923**	**72,17**	**1 304 923**	**72,17**
Oronte	46 062	4,22	46 062	2,55	46 062	2,55
Total concert	**701 045**	**64,20**	**1 350 985**	**74,72**	**1 350 985**	**74,72**

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription par la société Oronte à l'augmentation de capital de la société Rougier[4] qui lui était réservée[5] et de sa mise en concert avec les membres du groupe familial Rougier, laquelle a notamment été matérialisée par la signature le 6 novembre 2015 d'un pacte d'actionnaires[6].

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Oronte a précisé détenir, à cette date et à ce jour, 46 062 bons de souscription d'actions (BSA), exerçables entre le 2 mars 2020 et le 1er mars 2021 inclus, pouvant donner droit à 46 062 actions ROUGIER.

[1] Société contrôlée par M. Jacques Rougier.
[2] A savoir, M. Francis Rougier, M. Jacques Rougier, Mme Simone Rougier, M. Romain Rougier, Mme Nathalie Auguin, M. Luc Auguin, M. Arthur Auguin Rougier, M. Victor Auguin Rougier, Mme Valentine Auguin Rougier, Mme Emma Revol, M. Edgard Revol, Mme Véronique Rougier, M. Edgar Guedon et Mme Laura Souchard.
[3] Sur la base d'un capital composé de 1 092 000 actions représentant 1 808 142 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. communiqués diffusés par la société ROUGIER les 9 et 24 septembre 2015.
[5] Définitivement réalisée le 13 novembre 2015.
[6] Cf. D&I 215C1422 en date du 13 octobre 2015.

2. Le franchissement de concert en hausse par la société Oronte, des seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ROUGIER, a fait l'objet d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société ROUGIER, reproduite dans D&I 215C1422 mise en ligne le 13 octobre 2015.
